

## AVIS DE COURSE

### COUPE NATIONALE 420 12 au 17 juillet 2014 OUISTREHAM

Autorité Organisatrice : OCEAN (Ouireham Colleville Ecole d'Activités Nautiques)  
Grade : 4

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2013-2016*
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règles de classe 420 dont la règle de classe C1.2.1 modifiant la RCV42
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

#### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe 420
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - Leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
  - Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - Si nécessaire, la fiche de sur-classement dûment complétée
  - Le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
  - Le certificat de jauge ou de conformité,
  - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
  - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 3.5 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à

**OCEAN**  
**Secrétariat**  
**Jetée Paul Emile Victor**  
**14150 OUISTREHAM**

#### 3.6 Préinscription des bateaux accompagnateurs

Tout entraîneur ou accompagnateur présent sur l'eau avec un bateau moteur doit se préinscrire avant le 20 juin en précisant le type de bateau utilisé, la marque et la puissance de son moteur et son numéro d'immatriculation (formulaire joint)

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

**100 euros par bateau jusqu'au 25 juin 2014**

**120 euros par bateau au-delà**

**Toute préinscription non accompagnée d'un règlement ne sera pas prise en compte sauf pour les étrangers qui pourront régler sur place.**

#### 5. PROGRAMME

##### 5.1 Confirmation d'inscription et jauge :

Samedi 12 juillet 2014 de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30

Dimanche 13 juillet 2014 de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30

##### 5.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
Dimanche 13 juillet	13h00 – Course d'entraînement ou Challenge Maguet
Lundi 14 juillet	11h00– Coupe Nationale 420 Courses à suivre
Mardi 15 juillet	11h30 – Coupe Nationale 420 Courses à suivre
Mercredi 16 juillet	12h30 – Coupe Nationale 420 Courses à suivre
Jeudi 17 juillet	13h00 – Coupe Nationale 420 Courses à suivre

##### 5.4 L'heure limite du dernier signal d'avertissement de la dernière course du jeudi 17 juillet sera donnée par avenant le mercredi 16 juillet.

#### 6. JAUGE

Tous les voiliers devront être en conformité avec les règles de classe. Les certificats de conformité ou le Measurement Form seront présentés à l'inscription au moment du contrôle de jauge ainsi que l'autorisation du port de publicité.

Les voiles non préalablement certifiées ne seront pas acceptées.

Des contrôles de jauge pourront être effectués tout au long de l'épreuve.

#### 7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles de la Coupe Nationale 420 seront disponibles à la confirmation des inscriptions les 12 et 13 juillet 2014.

Challenge Maguet :

Le format d'attribution du Challenge Maguet et éventuellement les instructions de course qui s'y rapportent seront définis par avenant le samedi 12 juillet avant 20h.

#### 8. LES PARCOURS

##### 8.1 Les parcours seront de type Trapèze, Triangle ou Banane

##### 8.2 Si le nombre d'inscrits est inférieur ou égal à 60 bateaux, il n'y aura qu'un seul groupe. Si le nombre de bateaux inscrits est supérieur à 60 bateaux, l'épreuve se déroulera en GROUPE avec phases qualificatives et finales suivant les règles définies dans l'annexe 1.

##### 8.2 L'emplacement de la zone de course est dans l'ouest du chenal de Ouistreham. La mise à l'eau s'effectuera par la cale de l'avant-port.

L'utilisation du chenal de marine marchande pour rejoindre la zone de course est soumise à réglementation. Tout manquement au respect de cette réglementation pourra faire l'objet de sanctions.

#### 9. CLASSEMENT

##### Application de l'annexe A.41 des RCV (système à minima)

##### 9.1 4 courses devront être validées pour valider la compétition.

##### 9.2 Si 4 courses ou moins sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

##### 9.3 Si 5 courses ou plus sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

**10. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**11. PRIX**

La remise des prix aura lieu le Jeudi 17 juillet 2014

**12. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter l'organisation

OCEAN

Jetée Paul Emile Victor  
14150 OUISTREHAM

contact.ocean14@gmail.com

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016  
Applying to foreign competitors

### RRS 64.3

FFVoile Prescription (\*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

### RRS 67

FFVoile Prescription (\*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

### RRS 70. 5

FFVoile Prescription (\*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

### RRS 78

FFVoile Prescription (\*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

### RRS 86.3

FFVoile Prescription (\*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

### RRS 88

FFVoile Prescription (\*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr) , shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

### RRS 91

FFVoile Prescription (\*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

### APPENDIX R

FFVoile Prescription (\*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr)